



n°45

LES AGENTS DE L'ENVIRONNEMENT ENTRENT EN PISTE !

24 NOVEMBRE APPEL A LA GREVE

JOURNEE MORTE

DANS TOUS LES SERVICES



DOSSIER

La réforme territoriale est lancée

Bulletin
périodique
d'information
SNE-FSU
n°45



www.sne-fsu.org

sne@fsu.fr

Directeur de la publication

Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

01 41 63 27 30

06 85 91 03 50

Editorialiste

Jean-Jacques MAYNARD

Comité de rédaction

Jean-Luc CIULKIEWICZ

Ruven GONZALES

Simon LERY

Claudine ZYSBERG

Michel BOUCHE

Patrick SAINT-LEGER

Laurent MARCHAL

Bruno DESJARDINS

Jean-Marc MARSOLLIER

Jacques THORETTE

Jean-Luc GIRARD

Jean-Pierre MASSON

Maquettiste

Virginie CROQUET

--||:

Impression

PAPYRUS

8, rue Jean Sarrazin

69008 LYON

EDITO	3
VIE DU SNE	
Mobilisations citoyennes (et syndicales) pour le climat	5
Motion du Congrès de Mèze du FSU-SNE	7
FONCTION PUBLIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	
RIFSEEP : individualisation et régression pour (presque) tous les fonctionnaires	8
ACTUALITES	
COP 21 : affichage planétaire et réalité de terrain	9
Le Ministre de l'Economie nous remercie	10
Le statut, un bien culturel (Tribune parue dans l'Humanité)	11
DOSSIER	
La réforme territoriale est lancée	13
VIE DES BRANCHES	
Espaces Protégés : la fable des bouquestins du Bargy	17
Eau et Milieux Aquatiques : Actualités nationales	19
Service de l'Etat : la réforme territoriale en Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine (ACAL)	20
Milieux & Faune sauvage : le conseil de branche et l'AFB	22
AGIR	
Rapports sur l'état de l'environnement : du mieux sur le chemin du pire	23
F.S.U	
Congrès de la FSU	24
NOTES DE LECTURE	26



Des causes et des conséquences qui questionnent

*Jean-Luc CIULKIEWICZ
et Jean-Jacques MAYNARD*

Cet été 2015 a vu une actualité qui ne s'est pas limitée à la chaleur de juillet et aux traditionnels embouteillages néanmoins de plus en plus importants des vacanciers que nous sommes.

D'un point de vue économique, le pays ne va pas bien du tout et les réformes engagées à bon ou mauvais escient continuent de s'empiler pour accentuer le pessimisme ambiant et son impact sur la vie quotidienne.

Qui dit réformes dit mobilisation des lobbies pour résister à toute évolution, mobilisation d'autant plus féroce que la situation acquise était confortable. Le printemps avait vu ce type de mobilisations, le printemps avait aussi vu que l'immense majorité des salariés en général et des agents publics en particulier se satisfaisait de la lente dégradation de leurs acquis professionnels et sociaux.

Changer un système qui ne fonctionne quasiment plus, ça tombe sous le sens et chacun acquiesce. Sauf qu'une fois le postulat posé, des décisions se prennent (comment et dans quelles conditions, ça n'est pas vraiment clair...) et contribuent inmanquablement à ce que ça fonctionne moins bien que précédemment.

C'est ainsi que l'on voit apparaître des usines à gaz de plus en plus complexes, bien-sûr sous l'égide du moins disant et après s'être solennellement prévalu de l'application d'un principe de simplification (c koi exactement ?).

Elargissez votre champ de vision et ne pensez pas spontanément à la construction de l'Agence Française pour la Biodiversité ou à la mise en œuvre prochaine de la GEMAPI (?!?! – nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations affectée au bloc communal), il faut ici parler de choses bien plus sérieuses en ce qu'elles intéressent de bien plus près nos élus et leur avenir personnel : la réforme territoriale.

Vous pouvez reprendre la check-list énoncée, la réforme territoriale fait bien passer au rouge tous les indicateurs à considérer.

Sur le fond, bon nombre de contributions ont déjà été produites, vous en trouverez une estampillée SNE dans le présent numéro, qui apporte aux analyses générales quelques éléments plus détaillés et de perspectives probables, en particulier pour les missions dont nous

avons la charge.

Vous ne serez pas surpris que cette analyse, pour être la plus cohérente possible, se conclut par une série d'interrogations remettant en cause les fondamentaux de notre système de références : un débat qu'il va nous falloir mener pour anticiper et éviter le mauvais sort que certains nous promettent. Pour ceux qui souhaitent approfondir le sujet et se projeter à quelques années, il faut compléter cette analyse par les dispositions prévues par les lois ALUR (accès au logement et urbanisme rénové) et NOTRE (troisième volet de la réforme territoriale).

Ça, c'est dans le moyen terme. Mais sans revenir sur le pourquoi et le comment de ces décisions voulues par le gouvernement et validées par notre représentation nationale, les premières conséquences de court terme sont pour demain matin : début décembre, nous devons aller voter pour désigner les exécutifs de nos nouvelles régions fusionnées.

Le séisme électoral a sans doute bien été programmé, mais l'incertitude reste grande sur son intensité. Et la campagne électorale telle qu'elle s'est engagée n'augure rien de bon sur le résultat de ces élections, tant les postulants paraissent loin non seulement de nos préoccupations quotidiennes, mais également des enjeux majeurs à prendre en charge.

Derrière ces termes, il faut bien mettre transition énergétique et transition écologique, sans doute avant développement économique (quid des attentes des pays qui émergent ou essaient d'émerger ?) et droits sociaux (aïe – aïe – aïe !!!). Nos élus ont voté une loi, ils sont contents d'eux. Quant à prendre les moyens de l'appliquer, c'est une autre affaire.

Une bonne illustration ? : la COP 21 – déjà à simplement espérer que l'impact direct de la tenue d'une telle conférence ne soit pas plus négatif sur le climat que les engagements qu'elle devrait prendre et qu'elle ne prendra pas.

S'adapter au changement climatique à moyen terme, c'est en tout premier lieu poser des ruptures des modèles économiques et financiers actuels, et ensuite seulement s'appuyer sur les outils techniques que peuvent constituer ces plans de transition.

Se prévaloir de la mobilisation des seuls outils techniques pour s'affranchir des décisions politiques et économiques indispensables ne peut que conduire au résultat à éviter. Alors qu'a-t-on fait ?

On a mobilisé les gens sérieux de Bercy pour ne risquer aucun dérapage et on a laissé un strapontin au Ministère de l'Équipement assisté de quelques opérateurs pour s'assurer de la couleur de l'affichage.



Bien évidemment, ça ne rend ni optimiste, ni motivé. Entre-temps, le projet de budget 2016 s'est en effet chargé de rappeler les vraies priorités à tous : l'Etat entend que ce soit la société civile qui assume les transitions, l'un des ministères les moins prioritaires de tous est l'Equipementologie, avec devoir de supporter des réductions de missions et de moyens démesurées par rapport à son périmètre.

Le décor du premier semestre 2016 est posé, à la précision près que le résultat des élections régionales a vocation à servir de prétexte à un jeu de chaises musicales ministériel et donc à un quatrième changement de pilote depuis 2012 pour un ministère particulièrement malmené et dont le cap relève du flou artistique.

C'est dans ce contexte qu'après avoir fait fuiter quelques informations choisies dans la presse, nos ministres (MEDDE et MLETR) réunissaient le Comité technique ministériel le 1er octobre pour détailler aux représentants de leurs personnels l'excellence des arbitrages obtenus.

Une fois retirés les papiers d'emballage et mobilisée la calculette, ce ne sont pas moins de 1032 postes en moins sur le périmètre des deux ministères et pas moins de 400 millions d'euros en moins pour les seuls services (hors opérateurs). Un petit focus sur le seul MEDDE : moins 671 postes, dont a priori au moins 400 postes de moins pour les seules DREAL.

Pour seule sucrerie d'accompagnement, certes et enfin la solution (décret en Conseil d'Etat) que proposaient les organisations syndicales il y a maintenant deux ans pour le maintien du régime de prévoyance des personnels des agences de l'Eau, certes des annonces de passage à l'acte pour les promesses de revalorisations catégorielles faites en 2011 et non suivies d'effet à ce jour et certes l'annulation d'acquis sociaux minimaux et des régressions indemnitaires programmées.

De fait, on est plus que très loin du compte sur la cohérence missions-moyens dont le budget de l'Etat doit être garant. Quant à la livraison des sucreries, l'appréciation à en faire se jugera aux actes, donc aux décisions prises et à leurs modalités d'application.

Dans le même temps, l'Etat transfère subrepticement en sous-main la gestion administrative de nombre de missions aux collectivités (voir les lois de réformes territoriales déjà évoquées) et la gestion technique de ces mêmes missions ... au privé (dont les éléments de connaissance publique).

Que peut être l'outil de transition écologique dans un tel schéma ? – Le sort fait à la loi biodiversité et à son pendant opérationnel, l'Agence Française pour la Biodiversité, ne manque pas de faire douter. Malgré les affichages et engagements du Gouvernement, la loi reste

pour l'instant reportée à la disponibilité de créneaux parlementaires introuvables, tant il y a plus urgent à réformer.

Sans être provocateur, il faut bien constater que ce retard permet de ne pas commenter les baisses d'effectifs et de moyens des opérateurs devant constituer et participer à la future agence, non plus que la pérennisation des prélèvements financiers prévus pour son financement à partir de votre facture d'eau pour le plus grand profit du budget général de l'Etat.

Au final, tant sur le côté grand public que sur le côté plus purement professionnel, on ne peut que faire le constat du décalage grandissant entre l'affichage et les actes. Malgré l'enjeu existentiel qu'elles constituent, l'Etat ne veut pas assumer les politiques environnementales, même a minima en remettant en cause les politiques d'aménagement et de production destructrices de notre patrimoine environnemental. Les pertes de vies humaines et de biens cet automne dans le sud de la France conduiront-elles aux remises en cause indispensables ? – rien n'est moins sûr au vu des projets programmés d'aménagement et de développement en phase d'engagement.

Ce n'est pas en pariant sur la seule société civile et le recours aux collectivités pour contrebalancer le rouleau compresseur des systèmes financier et économique actuels qu'une issue pourra se dégager.

Prochain épisode structurant : le résultat des régionales début décembre et la mise en application des lois territoriales à partir de début janvier.



Mobilisations citoyennes (et syndicales) pour le climat — Campagne pour les alternatives (COP21)

Ruven GONZALES

Compte tenu des nombreux rapports qui traitent du réchauffement climatique et de ses conséquences à court terme pour les populations (300 000 morts déjà selon l'ONU) et la biodiversité, constatant les catastrophes sociales qui voient le chômage et la misère exploser, les inégalités atteindre des niveaux jamais égalés aussi bien au niveau national qu'international (1% de la population accapare plus de la moitié des richesses), le SNE-FSU considère qu'il y a urgence à changer de voie.

Le changement climatique met déjà sur le chemin des millions de migrants alors que l'on voit en ce moment la riche Europe incapable de gérer dignement quelques dizaines de milliers de réfugiés.

Les inégalités croissantes, l'extension de la pauvreté, le chômage de masse et le changement climatique sont les plus grands échecs du marché mondial ultralibéral et son dogme de la croissance éternelle. Non seulement ce modèle n'est plus crédible, mais il est irresponsable et criminel. D'autres voies sont possibles.

Il y a urgence à changer de voie et c'est à notre génération de s'engager sur les nombreuses alternatives qui existent déjà.

La transition écologique, économique et sociale offre un potentiel de créations d'emplois important aussi bien dans le public que dans le privé. Certaines études estiment à plusieurs millions les emplois créés avec des programmes de transition ambitieux. De quels emplois parle-t-on ? Les attentes de la société sont nombreuses et pas seulement pour l'isolation des maisons et bâtiments ou pour la production d'énergies renouvelables. Elles le sont aussi dans le domaine de l'eau, de la protection des espaces naturels et de la biodiversité, et plus largement pour tous les emplois qui répondent à une utilité sociale ou offrent des services à la personne.

Les outils financiers existent et ont un coût bien moindre et sans commune mesure avec l'argent public injecté pour sortir les banques de la crise qu'elles ont engendrée en 2008. Citons les plus communs comme la lutte contre la fraude fiscale à coups de centaines de milliards, un prélèvement sur les transactions financières, l'arrêt des

subventions aux énergies fossiles et polluantes, le transfert des aides sociales au chômage de masse. Les moyens financiers ainsi récupérés doivent être réorientés vers la création d'emploi... C'est une question de choix sociétal et collectif pour sauver nos démocraties. Les politiques n'auront pas le courage de s'y engager sans une mobilisation citoyenne plus forte que les lobbies économiques. Nous pouvons dénoncer aujourd'hui la tentative de récupération des alternatives par le concept libéral de croissance verte, tout comme nous avons dénoncé, ces dernières années, le développement durable dévoyé de ses fondamentaux.

Maîtriser le réchauffement climatique et créer des millions d'emplois, en France et dans le reste du monde, est possible :

- En partageant les richesses et en transférant massivement les moyens financiers existants vers l'emploi digne et décent pour le climat et le service aux personnes. Une coalition de syndicats anglais a produit récemment un manifeste intitulé « 1 million jobs for climate », allons sur ce terrain ;
- En investissant immédiatement et massivement dans les solutions énergétiques « bas carbone » (sobriété, économies, énergies renouvelables) ;
- En partageant le travail dans les pays occidentaux où l'essentiel du chômage est lié aux gains de productivité plus qu'aux délocalisations. En France, si on partageait le travail entre tous les actifs potentiels, 31 heures suffiraient et non 37 heures comme actuellement.
- En sensibilisant et en accompagnant la population pour qu'elle s'approprie et mette en œuvre les changements de comportement nécessaires et participe aux solutions collectives et locales.

Plus qu'un simple projet syndical, les résolutions du SNE-FSU nous invitent, individuellement et collectivement, à s'engager sur ces chemins alternatifs durables attentifs à l'environnement, plus justes économiquement et porteurs de progrès social. Les résolutions du SNE-FSU se sont toujours inscrites dans la transition écologique et sociale porteuse d'alternatives crédibles.

Aujourd'hui notre génération ne peut plus ignorer les conséquences des politiques économiques désastreuses. Il n'est plus possible d'attendre et de remettre à demain, c'est à notre génération d'agir et de se mobiliser avec l'ensemble de la société civile pour mettre en place la transition sociale et environnementale, seule issue possible. Notre dernier congrès syndical a ainsi voté très largement une motion « ouverture » sur la société civile que vous trouverez à la suite de à cet article.

VIE DU SNE

Le SNE-FSU invite et appelle chacun de ses adhérents à rejoindre et participer aux nombreux collectifs et manifestations créés partout en France et dans le monde. Donnons-nous les moyens de transformer une utopie en projet de société ambitieux. Proposons nos compétences pour une transition écologique et sociale crédible qui fasse envie, qui fasse rêver. Il est toujours temps d'agir et de ne pas baisser les bras pour avoir le courage de regarder nos enfants en face.

Les principales dates de mobilisation (extrait du tract de la Coalition Climat21) :

En septembre plusieurs villages des alternatives (Alternatiba) sont organisés en France et dans le monde. Les détails sur le site <https://alternatiba.eu/> rubrique « Alternatiba/les villages alternatifs ».

En octobre les coalitions locales (regroupant associations locales, ONG, syndicats et citoyens) continuent de se réunir ou de se créer. Le site de la coalition : coalitionclimat21.org et pour les coalitions locales coalitionclimat21.org/fr/localcontact

Les 28 et 29 novembre, marchons pour le climat ! A la veille de l'ouverture de la conférence, des centaines de milliers de personnes sont attendues dans les rues de Paris (le 29) et des grandes villes de France et du monde (les 28 et 29), pour marcher ensemble et affirmer haut et fort nos revendications, de l'alimentation aux emplois, de l'énergie à la lutte contre les inégalités.

Les 5 et 6 décembre, rendez-vous au Sommet citoyen pour le climat, à Montreuil. Ce sera l'occasion de vous rendre au Village mondial des alternatives pour découvrir les solutions qui existent pour lutter contre le dérèglement climatique, de vous restaurer au marché paysan, et de suivre les débats et conférences organisés dans le cadre du Climat Forum.

Du 7 au 11 décembre, le CENTQUATRE à Paris se transformera en Zone d'action climat (ZAC) et deviendra notre quartier général. Débats, activités grand public de sensibilisation au dérèglement climatique,...le CENTQUATRE sera un grand espace de convergence et de mobilisation ouvert à tou-te-s celles et ceux qui souhaitent s'informer et prendre part aux actions citoyennes. Des programmations pour les scolaires sont prévues.

Le 12 décembre, toutes et tous à Paris et ailleurs pour une action de masse sans précédent pour la justice climatique. Au moment où l'ONU annoncera les résultats de ses négociations, nous passerons à l'action pour montrer qu'au-delà des négociations internationales, des solutions existent, nous les portons déjà. De vraies solutions au changement climatique. Unissons-nous pour montrer la diversité de notre mouvement et envoyer un message fort pour continuer l'action et la mobilisation en faveur d'un avenir meilleur, plus respectueux de l'environnement, et plus juste pour toutes et tous. Le 12 décembre, nous montrerons qu'un autre monde est possible, au-delà de la COP 21 !

L'économie libérale est le problème et la solution passe par l'engagement de la société civile pour promouvoir et mettre en œuvre les alternatives. Mais ce ne sera pas suffisant ! Il faut changer en profondeur le fonctionnement de nos régimes politiques pour que les peuples reprennent la main.

"Changeons le système, pas le climat !"
(slogan d'Alternatiba)



Congrès du FSU-SNE - Mèze, 2014

OUVERTURE Motion d'actualité

Le monde a changé. Les lieux de décision se sont éloignés des hommes et des femmes qui travaillent. L'évolution de leurs conditions de travail, de rémunération, de sécurisation des parcours, de protection sociale est imposée par les élites économiques et les politiques qui les soutiennent. Les interlocuteurs ministériels et de nos établissements ont perdu de la capacité de décision et ils ne nous offrent plus de perspectives.

Les modes d'action traditionnels (la grève notamment) se trouvent en quelque sorte décalés car ne ciblant pas les réels décideurs et sont donc voués, comme on a pu le constater dans les années récentes, à l'échec. Ils ne fédèrent plus et sont, au final, la plupart du temps sans suite.

Les vrais décideurs sont à la fois plus éloignés de nous et plus puissants. Leurs décisions, souvent néfastes notamment sur le plan social et environnemental, touchent aussi plus de monde et suscitent des réactions, luttes et résistances bien au-delà du cercle syndical.

Pour les combattre avec succès, il faut un rapport de force adéquat et donc des alliances avec tous ceux qui y ont intérêt.

Le SNE-FSU, réuni en congrès à Mèze du 13 au 16 mai 2014, a conscience que, pour gagner en efficacité sur ses propres démarches, il a tout intérêt à recentrer son cadre d'action dans ces enjeux de société.

Il décide de :

– Mieux connaître et faire connaître au sein de notre syndicat les **acteurs de la société civile** luttant contre l'évolution néolibérale de la société ; leurs initiatives, en France comme ailleurs, sont souvent innovantes notamment dans le domaine de l'environnement et en phase avec des moyens de communication et d'action contemporains (réseaux sociaux, Internet, blogs, pétitions, conférences gesticulées...);

– Rechercher et mettre en œuvre en alliance avec des acteurs de la société civile des **actions fortes** ciblées en

direction des vrais décideurs de notre société (banques, multinationales, lobbies...). **Relayer en interne** certaines actions de la société civile (pétitions, informations...) et faire relayer par elle certaines de nos actions. Le SNE pourrait être résolument et de manière visible présent dans certaines luttes actuelles (Notre Dame des Landes, traité transatlantique, sortir du nucléaire, négaWatt...). Ces actions visibles sont susceptibles de renforcer notre pouvoir d'attraction sur de nouveaux militants et de mobilisation en interne.

– Recenser les abus des acteurs qui portent gravement atteinte à l'environnement et envisager en alliance avec d'autres acteurs des moyens d'action pour les dénoncer, éventuellement publiquement, et les combattre ;

– Promouvoir en interne le **rapprochement** des sections avec les antennes locales d'ATTAC dont la FSU est membre fondateur ;

– **Expérimenter**, d'ici le prochain congrès, au moins une action forte ciblée nationale avec des alliés de la société civile et au moins un nouveau mode d'action, de sensibilisation et de mobilisation citoyennes ;

– Relayer auprès de la **FSU** notre analyse et nos propositions notamment pour que nos contacts et collaborations avec la société civile soit, de préférence, portés à son niveau.

Le conseil national encouragera la mise en œuvre de ces propositions en mobilisant en interne les adhérents intéressés, sans oublier les retraités.

RIFSEEP : individualisation et régression pour (presque) tous les fonctionnaires

Simon LERY

Le RIFSEEP, qu'ésaco ?

Le RIFSEEP, Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, a été créé au niveau interministériel par le décret 2014-513 du 20 mai 2014 ; c'est LE régime indemnitaire qui était censé résoudre les imperfections de tous les autres. Autant dire qu'on a vite déchanté !

Car le RIFSEEP est construit sur le modèle de la PFR (Prime de fonctions et de résultats), régime créé en décembre 2008, qui s'appliquait aux corps administratifs du MEDDE. Comme lui, il comporte une part liée à la cotation du poste, en fonction du niveau de responsabilité, et une part censée représenter la réussite sur le poste. Une première prime, l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE), est ainsi définie, avec des planchers et plafonds fixés par arrêtés. Mais outre cette première prime en deux parties – fonctions et résultats – s'ajoute une troisième, le complément indemnitaire annuel (CIA), part encore plus individuelle, et très précaire, censée permettre de récompenser « l'engagement professionnel » sur une année donnée. C'est donc une prime en plus... pour celui qui la perçoit, mais en moins pour les autres : l'enveloppe n'est pas extensible, et le montant plancher est à 0 !

Par ailleurs, pour l'IFSE, Les planchers et plafonds n'ont guère de sens en soi : c'est le montant moyen servi, fonction des disponibilités budgétaires au niveau ministériel, qui détermine le montant de primes pour chaque corps.

Quand est-ce qu'on y passe ?

Le décret de 2014 a prévu expressément que les corps soumis à la PFR basculaient dans le RIFSEEP au plus tard le 1er janvier 2016. La bascule se fait au plus tard le 1er janvier 2017 pour tous les autres... sauf exception !

Pour les premiers, les textes de référence initiaux (planchers et plafonds) ont été pris entre mai 2014 et juin 2015. Et les textes dit « d'adhésion » sont passés en comité technique ministériel les 3 et 17 septembre 2015, pour y recevoir deux fois un vote unanimement contre.

Qui peut y échapper ?

Les non fonctionnaires, déjà, y échappent par définition. Pour les fonctionnaires, ce sont les ministères de la Fonction Publique et du Budget qui fixent la liste des corps

qui peuvent y échapper. Chaque ministre a donc fait sa petite lettre de demande de dérogation. Pour les MEDDE et MLETR, les ministres ont demandé que les corps techniques puissent déroger : ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ITPE), techniciens supérieures du développement durable (TSDD), Experts Techniques des Services Techniques (ETST), corps de l'Institut géographique national (IGN) ainsi que les C exploitation (personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat, PETPE) et les corps techniques de l'Aviation civile et de Météo-France... mais pas les corps Environnement (ATE-TE). Ainsi, pour les ATE-TE, si l'intégration dans le nouvel espace statutaire est une perspective, l'intégration dans le RIFSEEP est une certitude ! Cela dit, pour les autres corps, le fait de demander la dérogation ne signifie pas l'obtenir ! Les corps d'attachés de l'administration de l'Etat (AAE), de secrétaires d'administration et de contrôle de l'Etat (SACDD), de techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) spécialité Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG), d'adjoints administratifs, d'adjoints techniques, de syndics des gens de mer, d'inspecteurs des affaires maritimes entrent dans le système dès le 1er janvier prochain. 2016 sera l'année des discussions pour les autres corps : ATE-TE qui entreront courant 2016, chargés de recherche et directeurs de recherche (CR-DR) au 1er janvier... et les corps qui n'obtiendront pas la dérogation.

Un régime indemnitaire qui fait l'unanimité... contre lui

Il y a peu de sujets qui font l'unanimité syndicale aujourd'hui. Le RIFSEEP en fait partie : l'ensemble des organisations syndicales représentatives du MEDDE le rejettent, pour différentes raisons.

Le RIFSEEP, c'est la PFR en pire : rien n'est corrigé quant à l'individualisation des primes, on en remet même une couche. Les catégories C, épargnées par la PFR, entrent dans le dispositif. Et le MEDDE a choisi de durcir le système, en restreignant la révision individuelle des coefficients – outre la possibilité quadriennale ou lors des promotions, prévu par le décret – à un changement de groupe de fonctions, quand le texte interministériel permettait cette révision au simple changement de fonctions. Enfin, avec le complément indemnitaire, les primes ne sont pas seulement individualisées, elles sont aussi complètement précarisées. Il faudra attendre des années pour espérer une réévaluation de son coefficient d'IFSE, et, de plus, ce qui sera attribué au titre du complément indemnitaire annuel de CIA pourra disparaître du jour au lendemain.

COP21 : affichage planétaire et réalité du terrain

Claudine ZYSBERG

Du 30 novembre au 11 décembre prochains, les représentants de 198 pays vont se réunir à Paris lors de la conférence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les changements climatiques ou COP21 (vingt-et-unième conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques).

Cette énième conférence sur le climat est censée conclure un cycle de négociations commencé à Lima en 2014 entre l'ONU et les Etats, produire une décision de la COP et ratifier les engagements des Etats sous forme de protocole d'accord. Il s'agit de répondre à l'enjeu du changement climatique aux multiples conséquences pour notre planète, sa biodiversité, ses habitants, leur vie actuelle et future et faire en sorte que le plus grand nombre d'Etats participe à l'effort de réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Les alertes de plus en plus précises du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont permis de faire pression sur des pays jusqu'alors réticents voire hostiles à tout engagement réel.

Néanmoins on peut douter de l'efficacité de la méthode onusienne, qui consiste à rassembler 198 pays pour produire un texte contraignant sur le climat. Pour ne pas renouveler l'échec de la conférence de Copenhague en 2009, les négociateurs ont multiplié les réunions, affiché les chiffres de réduction de GES et/ou les mesures d'adaptation au changement climatique consenties par différents pays, les trois principaux émetteurs, la Chine (23,84 %), les Etats-Unis (14,69 %) et l'Union européenne ayant envoyé une contribution ; l'Europe propose de viser une économie zéro carbone d'ici 2100 et d'inciter les Etats à améliorer tous les cinq ans leurs engagements climatiques.

Tout ce ballet diplomatique n'empêchera pas le futur protocole d'accord d'avoir une portée limitée, contrairement au protocole de Kyoto de 1997, les Etats ayant obtenu à la réunion de Lima la garantie d'une grande liberté en matière d'engagement. Comme la décision de la COP, complétant le protocole d'accord, « n'emporte pas les mêmes conséquences juridiques qu'un traité : elle n'est pas obligatoire et ne sera pas contrôlée »*, on ne peut que constater avec Amy Dahan

et Stefan C. Aykut, co-auteurs de l'ouvrage **Gouverner le climat, pour une approche historique éclairée** : « à 198 pays, on ne peut rien refuser, rien arbitrer ».

Et que fait-on en France, pays d'accueil de la conférence, en dehors des déclarations ébouriffantes de la ministre de l'écologie sur la fin du diesel et du vote d'une loi (a minima) sur la transition énergétique ? Le gouvernement souhaite faire de notre pays une vitrine à l'occasion de la COP21 et en profite pour habiller de vert sa politique. En sous-main, le même gouvernement essaie de casser l'ADEME, l'établissement public justement chargé depuis vingt-cinq ans de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Entre 2013 et 2017, 87 postes n'auront pas été renouvelés et 5 % des dotations de l'Etat sont ratiboisés en 2015. Le slogan « faire plus avec moins » s'applique désormais à cette agence, comme c'est aussi le cas dans tous les services et les établissements du ministère de l'écologie puisque, dans le même temps, l'Etat a élargi les missions des agents.

Seule une forte mobilisation citoyenne et syndicale, dont celle du SNE et de la FSU, pourrait faire réagir notre gouvernement, plus préoccupé de communication que d'efficacité politique, et lui faire prendre la mesure de l'enjeu de civilisation qui sous-tend la COP21.

* Marion Lemoine, chargée de recherches au CNRS à Actu-environnement, septembre 2015



LE MINISTRE

Paris, le 02 OCT. 2015

Nos Réf. : EIN/2015/55048

Monsieur le Secrétaire général, *Cher Groison,*

Dans le cadre d'une rencontre à Montpellier avec les personnels du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, vous avez bien voulu demander à M. Philippe Vinçon, Conseiller à la Présidence de la République, de me faire parvenir le livre intitulé « En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique » de Bernadette Groison publié aux Editions de l'Atelier.

J'ai pris connaissance avec intérêt de cet ouvrage et je vous remercie de m'en avoir rendu destinataire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Je vous invite par ailleurs à s'entretenir sur
l'un des propos des livres
l'itégalité plutôt que
les combattre qui a été fait
Bric à bric,*

Emmanuel MACRON
Emmanuel MACRON

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Ce n'est pas tous les jours que nous recevons des remerciements du ministre de l'économie et des finances. Lors de la HMI de Montpellier le 24 septembre, le SNE-FSU avait remis au conseiller du Président de la République, pour qu'il soit transmis au ministre de l'économie et des finances Emmanuel Macron, un exemplaire du livre de Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, intitulé « En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique » (les Editions de l'Atelier, 2014, 172 p. ; à lire absolument et il ne coûte que cinq euros !). C'est avec plaisir que nous faisons part à nos lecteurs de ses remerciements.

*Tribune parue dans le journal
l'Humanité du 2 octobre 2015*

Le statut, un bien culturel

*Par Gérard Aschieri
Membre du Conseil économique social et
environnemental
et Anicet Le Pors
Ancien ministre de la Fonction publique
et des Réformes administratives (*)*

Le plus navrant dans la récente polémique autour du statut général des fonctionnaires est d'avoir pu vérifier l'indigence culturelle d'un ministre, haut fonctionnaire de formation, qui semble tout ignorer de l'économie du service public, de son histoire, des concepts qui le fondent, et qui ne lui offre comme perspective que la précarité, le chacun pour soi et la fusion dans une mondialisation commandée par la finance, immorale, conflictuelle, attentatoire à la démocratie, matrice d'inégalités croissantes, menaçante pour la paix et l'avenir de notre planète.

Depuis une trentaine d'années le paradigme de l'entreprise a été développé dans toute la société française jusqu'à pénétrer la gestion des administrations et les systèmes de formation des fonctionnaires. L'idéologie managériale ainsi répandue s'est donné comme objectif de désarmer tout esprit critique, snobisme tentant d'accréditer l'idée qu'une simple transposition des méthodes de l'entreprise privée au service public serait de nature à conduire à l'« optimum social » selon l'enseignement d'une théorie économique néoclassique vieille d'un siècle et demi. Des mots à la mode : management, attractivité, hybridation, gouvernance et la kyrielle du franglais ont pris le pas sur mérite, rationalité, intégrité, service public, intérêt général.

Or on ne gère pas l'État et les collectivités publiques comme on gère une entreprise privée. Les exigences scientifiques de l'appréciation de l'efficacité sociale sont beaucoup plus élevées que celles de l'initiative privée. Celle-ci est naturellement centrée sur la rentabilité du capital. Sans doute doit-elle prendre en compte de plus en plus les « effets externes » de son activité et respecter une réglementation que la société lui impose par précaution et en réparation, mais elle peut centrer son management sur des indicateurs simples comme le retour

sur investissement, un taux de rentabilité interne plus ou moins sophistiqué ou des batteries de critères travaillés avec un bonheur aléatoire.

Tout autre est l'exigence de rationalité du service public. L'efficacité sociale est, par nature, multi-dimensionnelle. Les collectivités publiques ont en responsabilité la fourniture de services de qualité pour la satisfaction de besoins fondamentaux auxquels seuls ils sont en mesure de pourvoir. Elles doivent garantir partout et à tous un égal accès aux droits. Mais le service public a aussi pour responsabilité et compétence générale : l'emploi, la formation, la santé, la justice, la défense, les transports, la culture, l'aménagement du territoire, les relations internationales, etc. domaines que le secteur privé tente bien de pénétrer sur ses segments qui peuvent procurer un profit, mais qu'il est incapable d'assumer dans son ensemble de façon ordonnée, efficace et démocratique. L'idéologie managériale a fortement contrarié la recherche des méthodes permettant la mesure de l'efficacité sociale, les moyens d'expertise de l'État manquent cruellement. Mais cela ne légitime pas pour autant la facilité de la simple confusion du privé et du public.

Tout aussi grave est les raisonnement « ici et maintenant » appliqué au service public et à l'intérêt général. Alexis de Tocqueville, qui n'avait rien d'un socialiste, a écrit : « Quand le passé n'éclaire pas l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres ». Pour comprendre le présent et s'orienter avec lucidité il faut consulter et comprendre l'histoire. En France, le statut général des fonctionnaires n'est pas une forme de gestion parmi d'autres, c'est le produit d'une histoire pluriséculaire qui a forgé et fait émerger les notions d'intérêt général et de service public. Supprimant les privilèges, la Révolution française a mis fin à la vénalité des charges et posé des principes et si la fonction publique a été marquée au XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle par la primauté du principe hiérarchique, pour la première fois la loi du 19 octobre 1946, dans l'esprit du Conseil national de la Résistance a fait des fonctionnaires des citoyens à part entière.

Dans l'esprit de ce texte fondateur, le statut élaboré dans les années 1980 a confirmé une conception centrée sur la responsabilité personnelle du fonctionnaire, il l'a garanti dans sa carrière pour le mettre à l'abri des pressions économiques ou politiques, il a étendu la qualité de fonctionnaire à d'autres agents publics dans une fonction publique « à trois versants » (de l'État, territoriale,

hospitalière), il a solidement enraciné cet ensemble dans l'histoire des principes républicains d'égalité, d'indépendance et de responsabilité du fonctionnaire-citoyen. C'est grâce à cette conception que l'on a dû admettre qu'avec un tel service public la France disposait lors de la crise de 2008 d'un important « amortisseur social » et que l'on a souligné à juste raison la compétence et l'abnégation des fonctionnaires de la police, de la santé et de l'éducation nationale notamment lors des attentats terroristes du début de cette année.

Le statut de 1983-1984 a ainsi fait la preuve de sa solidité puisqu'il a passé ses trente années d'existence. Mais il a fait aussi la preuve de son adaptabilité car, en trente ans, il aura connu 225 modifications législatives et plus de 300 modifications réglementaires. Certes, certaines de ces modifications étaient des dénaturations, œuvre des adversaires du service public et de ceux qui par la voie de contrats de droit privé veulent faire des fonctionnaires des sujets, des précaires, il n'en reste pas moins que nul ne peut honnêtement soutenir la thèse d'une rigidité insurmontable du statut. Un texte qui n'évolue pas est un texte menacé de sclérose, puis de disparition. Le statut doit donc évoluer en permanence à condition de respecter ce qui en fait la spécificité et l'intérêt : s'assainir tout d'abord des dénaturations qui l'ont affecté ; mettre en perspective des chantiers audacieux de transformations structurelles (gestion prévisionnelle à long terme, organisation de la mobilité, mise en place de multi-carrières, égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs, stricte définition du recours aux contractuels, etc.), mais aussi porter une attention soutenue à la sécurisation de l'emploi des salariés du secteur privé. En ceci il peut et doit aussi être un point d'appui pour les droits et l'emploi des salariés du secteur privé.

Loin d'être un horizon indépassable, le libéralisme est déjà un archaïsme. Comme le soutient Edgar Morin, notre époque est celle d'une métamorphose. La mondialisation n'est pas seulement celle de la finance, elle concerne tous les aspects du développement du genre humain et place chaque individu devant sa responsabilité personnelle d'artisan d'un monde nouveau. Des biens communs s'imposent, des valeurs universelles s'affirment, la vie des sociétés comme la préservation de notre environnement appellent de plus en plus d'interdépendances, de coopérations, de solidarités. En France, cela s'appelle le service public. La fonction publique en est la part éminente. Le statut général des fonctionnaires la garantie du rapport conservé à l'histoire, de la primauté donnée à

la raison et du respect scrupuleux de la morale républicaine. Le XXI^e siècle sera l' « âge d'or » du service public.

(*) Auteurs de *La fonction publique du XXI^e siècle*, Éditions de l'Atelier, 2015.

La réforme territoriale est lancée

Jean-Luc GIRARD

Ce dossier est une synthèse, orientée sur nos préoccupations, des lois et décrets et de divers articles et points de vue sur la réforme territoriale au sens large, c'est-à-dire englobant aussi la réorganisation territoriale de l'État.

Ce dossier ne se veut ni exhaustif ni précis et il n'évoque que sommairement les conséquences sur les agents et services. Il privilégie la mise en évidence de repères quant au sens de la réforme. Le conseil national du SNE s'est emparé du sujet et Synergie-Environnement aura à se pencher à nouveau sur la mise en œuvre d'une réforme aussi lourde de conséquences.

Logique de la réforme et principaux changements

Avec la parution de la loi « notre », est acté le cadre de la réforme territoriale qui va se mettre en place dans les trois années qui viennent. On commence aussi à cerner les modalités de la réorganisation concomitante de l'administration territoriale de l'État. Par ailleurs, la création de l'AFB devrait être inscrite dans la loi en 2016. Quelles que soient les intentions de court terme (économies, réduction de l'État, simplification), l'ensemble paraît conduire à un mouvement de fond à long terme que les prochaines élections (régionales fin 2015 et présidentielles en 2017) devraient conforter. Il est également probable que les réformes en cours entraîneront d'autres.

La loi du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (maptam), instaure une coordination des attributions partagées des collectivités. Cela conduit à faire du Conseil régional le « chef de file » de la mise en œuvre, par les collectivités, de politiques qui nous concernent : aménagement et développement durable des territoires, protection de la biodiversité, climat, qualité de l'air, énergie, soutien à l'enseignement supérieur et la recherche. Le Conseil départemental est chef de file pour l'action sociale et la solidarité et la commune ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont notamment chargés de l'aménagement de l'espace et du développement local.

La coordination est assurée par une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) présidée par le Conseil régional. Le préfet n'y est présent que s'il le

demande et si une collectivité demande la délégation d'une mission de l'État, cette conférence ayant alors à donner un avis. La notion de chef de file n'introduit-elle pas une amorce de tutelle d'une collectivité sur une autre ?

Est également entériné dans cette loi le transfert au Conseil régional, à sa demande, de la gestion des fonds européens.

Les métropoles ont vocation à exercer quasiment toutes les missions, y compris celles du domaine de l'environnement.

Les communes et EPCI prennent en charge de manière obligatoire la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Ces collectivités peuvent instaurer une taxe spécifique pour financer des actions.

Plusieurs EPCI à fiscalité propre peuvent créer un « pôle d'équilibre territorial et rural » (établissement public) qui met en place un projet de territoire qui porte sur le « développement économique, écologique, culturel et social ».

Cette loi pose également le principe que « l'État peut déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de ses compétences. Les compétences déléguées en application du présent article sont exercées au nom et pour le compte de l'État. »

Sont exclues les missions qui touchent à la nationalité, les droits civiques, les libertés publiques, l'organisation de la justice... bref, les missions strictement régaliennes ou qui touchent des intérêts nationaux. La délégation de la mission est établie par décret et fait l'objet d'une convention.

Le dernier titre de cette loi prévoit les modalités de transfert des services et des agents, y compris de l'État.

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, modifie profondément le découpage et, en conséquence, la nature des régions. On compte maintenant treize régions ce qui induit un changement d'échelle et des réorganisations importantes : assemblées régionales, chef-lieu, mode de fonctionnement. Les services de l'État se réorganisent également : fusion de services dans les nouvelles régions, nouvelles répartition mais aussi engagement d'une (nouvelle) réorganisation

générale des services, y compris dans les régions non fusionnées. Le Conseil régional est renforcé territorialement et dans ses attributions.

A noter qu'un article prévoit la participation des collectivités au paiement des amendes suite à une condamnation de l'Europe pour manquement de la France à ses obligations...

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (notre) spécialise les conseils régional et départemental. Seule la commune conserve la clause générale de compétence.

Le Conseil régional est chargé d'élaborer les schémas territoriaux de planification : schéma régional de l'intermodalité (chef de file transports), schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (chef de file économie) et, pour ce qui nous concerne, plan régional de prévention et de gestion des déchets et schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRADDET est un outil agrégatif des politiques. La loi en fait « un document de planification majeur, élaboré par la région, avec une valeur prescriptive ». Il traite de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la lutte contre le réchauffement climatique... Sa valeur prescriptive est fondée par une approbation du préfet de région. Il est extensible aux compétences supplémentaires prises en charge par le Conseil régional.

Le Conseil régional coordonne l'acquisition, la mise à jour, la mise à disposition des données géographiques du territoire et des politiques territoriales.

Un ou plusieurs Conseils régionaux peuvent proposer à l'Etat des modifications ou des adaptations législatives ou réglementaires concernant leurs compétences et leur fonctionnement ou de l'ensemble des régions.

Des seuils minimum pour la création d'EPCI sont mis en place : principe de quinze mille habitants avec des dérogations avec un plancher de cinq mille habitants. Les EPCI prennent en charge la gestion de l'eau, de l'assainissement, des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Un grand ménage va avoir lieu dans les intercommunalités. Le territoire va être couvert par des EPCI à fiscalité propre.

La loi prévoit la possibilité de créer des « maisons de

Les missions environnement

L'environnement est un domaine partagé entre les collectivités.

Les métropoles disposent de quasiment toutes les compétences dont l'aménagement de l'espace, la valorisation du patrimoine naturel et paysager, l'eau et l'assainissement, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la pollution de l'air, le bruit, la gestion des milieux aquatiques et des inondations...

La région est « chef de file » de l'organisation des actions partagées des collectivités et de leurs établissements publics, en particulier pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la biodiversité, le climat, l'air, l'énergie. Pour cela elle a deux outils : elle préside la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et élabore le schéma régional de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) qui, approuvé par le préfet, est contraignant. Le SRCE sera intégré à ce dernier schéma via une ordonnance. La région élabore également un schéma régional des déchets.

La commune, ou plutôt l'EPCI à fiscalité propre, est chef de file pour l'aménagement de l'espace, le développement local, l'organisation des services publics de proximité, la mobilité durable. Cet échelon prend également en charge la gestion des milieux aquatiques et des inondations, l'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets.

services au public » par convention entre collectivités et avec l'Etat. Ces maisons ont vocation à rassembler tous les services : Etat, collectivités, établissements publics, prestataires privés ayant une délégation de service.

Des dispositions sont prévues pour la mise à disposition ou le transfert d'agents de l'Etat aux collectivités ou entre collectivités.

Le décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration confirme le mouvement de déconcentration faisant de l'échelon régional un sorte de point nodal de la conduite des politiques. Il donne au préfet de région la capacité de demander la modification de l'organisation des services de l'Etat au sens large (effectifs, missions, organisation). A noter la création de la conférence nationale de l'administration territoriale de l'Etat (CNATE) qui regroupe auprès du premier ministre notamment les préfets de région et les SG des ministères.

La réforme de l'action territoriale de l'Etat (Conseil des ministres du 31 juillet 2015), apporte les changements suivants :

- Les directions départementales sont renforcées pour devenir l'échelon opérationnel unique ; la répartition des missions avec les directions régionales sera revue en ce sens ; par ailleurs les deux tiers de l'effort de réduction des effectifs seront assumés par l'échelon régional.
- Des établissements publics sont concernés par la fusion (ADEME).
- La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale absorbe la direction départementale chargée de la cohésion sociale.
- Les DREAL des nouvelles régions sont fusionnées ; un seul directeur mais les implantations demeurent et se spécialisent (au sens métiers) ; siège des DREAL pas forcément au chef-lieu de la région ; recours aux nouvelles technologies pour faire fonctionner

Les services de l'État

Nous connaissons, ô combien !, la fusion de services régionaux de l'Etat pour coller au nouveau découpage.

La répartition des missions entre l'échelon départemental et l'échelon régional est en cours de discussion (à couteaux tirés). C'est le résultat du principe de subsidiarité appliqué aux services de l'État : l'opérationnel au plus près du terrain, c'est-à-dire les DDT. Malgré les assurances données jusqu'à maintenant, les unités territoriales des DREAL pourraient bien à terme être transférées aux DDT.

Le préfet de région devient le chef des services déconcentrés et il est responsable de la mise en œuvre des politiques de l'État. Le pilotage direct de la réforme par le premier ministre et la conférence nationale de l'action publique, rassemblant notamment les préfets de région et les secrétaires généraux des ministères auprès de lui, laisse peut-être présager un lien fonctionnel permanent. En tout cas, un lien hiérarchique paraît durablement mis en place entre préfet de région et préfet de département.

Le service général des affaires régionales (SGAR) voit son rôle renforcé, en particulier dans le pilotage des services déconcentrés. Le préfet de région ne serait plus préfet du département du chef-lieu de la région. Cette logique pourrait conduire à des services régionaux interministériels, sur le modèle des DDT.

La réforme ne dit presque rien des établissements publics de l'Etat, sinon que le préfet de région coordonne les délégations locales voire en devient le délégué territorial.

La conception de l'agence française de la biodiversité jusqu'à ce jour est tout à fait conforme aux principes de la réforme territoriale : relations étroites avec les collectivités (la région en particulier), conventionnement multiforme, fonction de facilitateur...

tout ça...

- Les fonctions support des administrations de l'Etat d'une ville seront mutualisées ; recherche de regroupements immobiliers
- L'ensemble du dispositif est sous le contrôle du préfet de la nouvelle région
- Mise en place progressive d'ici 2018.

Le projet de loi sur la biodiversité paraît conforme à ces évolutions.

Les collectivités, en particulier le conseil régional et les métropoles, auront un rôle important dans la définition de la politique de la biodiversité. Avec les intercommunalités, ils auront aussi la possibilité d'une prise en charge directe par délégation de l'Etat. La mise en place de l'AFB conduit à faire cohabiter des actions partenariales et des activités pour le compte de l'Etat.

Le volet partenarial de l'AFB donne un poids considérable à l'échelon régional avec le comité régional de la biodiversité et l'agence régionale de la biodiversité, cette dernière ayant vocation à développer des liens étroits avec l'AFB. Ce binôme aura tous les éléments en main pour conduire une politique de la biodiversité.

Ce qu'on peut en penser

Le dispositif repose sur quelques principes fondamentaux :

- la subsidiarité : sur le modèle du fonctionnement européen, l'échelon supérieur ne fait pas ce que l'échelon inférieur peut faire de manière efficace. Elle est ici triple : l'État délègue aux collectivités ; les collectivités délèguent à l'échelon local (la région aux EPCI notamment) ; l'État place le stratégique à l'échelon régional (DREAL) et l'opérationnel à l'échelon départemental (DDT). L'État ouvre un véritable guichet des missions de l'État à la disposition des collectivités.
- contractualisation horizontale des collectivités : les collectivités se concertent pour conventionner la mise en œuvre de l'action publique, les collectivités conventionnent avec l'État, les établissements publics, les acteurs de la société pour mettre en œuvre des actions.

- hiérarchie verticale de l'État : l'État se recentre sur le régalien et le stratégique, le préfet de région, en lien avec le premier ministre semble-t-il autant ou plus qu'avec le ministre de l'intérieur, a la haute main, avec son Service général des affaires régionales (SGAR), sur les services déconcentrés. Il est pleinement responsable de la mise en œuvre des actions de l'État dans la région. Le préfet de région assure la coordination, voire devient le délégué territorial, des établissements publics de l'Etat présents sur son territoire.

- une nette différenciation entre les collectivités motrices et « compétitives » que sont les métropoles, les régions et les EPCI, et les collectivités plus « techniques », département et commune, qui sont remises en question. L'intention est que l'EPCI à fiscalité propre devienne l'échelon de référence en bas de l'organisation administrative.

La nature du dispositif montre que la réforme est d'essence libérale. L'État se réduit lui-même et casse les cadres existants pour laisser la place aux initiatives des collectivités sous de multiples formes. On peut penser que la volonté de casser le système pour « libérer les initiatives » n'est pas moins importante que la recherche d'économies. Par exemple, les différences d'organisation d'une région à l'autre sont permises et favorisées. L'instabilité des organisations devient la règle. Certains présagent que les collectivités ne pourront pas tout faire, ce qui favorisera le recours à la prestation privée.

Le prolongement de cette tendance conduirait par exemple à une simplification de l'État avec un nombre réduit de ministères, une seule direction régionale, une seule direction départementale.

La réforme reste incomplète. La réforme fait deux pas en avant et un pas en arrière vers une sorte de fédéralisme. Les élus des EPCI ne sont pas élus au suffrage universel direct. L'inégalité entre les métropoles, toutes-puissantes, et les régions, dotées de peu de moyens, ne permet pas les contre-pouvoirs nécessaires. L'autonomie des collectivités est limitée par l'insuffisance des ressources fiscales. Le devenir de la commune et du département reste une question, tout comme l'articulation entre préfet de région et préfet de département.

Evidemment cette réforme pose de multiples questions :

- Va-t-elle vraiment rapprocher les citoyens des décideurs et favoriser les initiatives locales ? Ne va-t-elle pas plutôt favoriser les politiques à court terme

(celui du mandat électif) et le clientélisme ?

- L'État exercera-t-il un véritable contre-pouvoir en regard de la bonne conduite des politiques publiques, des péréquations sur le territoire ? Ou va-t-il surtout faire office de facilitateur des initiatives économiques et d'aménagement ? L'enjeu n'est pas mince en matière d'environnement.

- Comment, dans ce contexte, maintenir les compétences de l'État pour qu'il reste garant des politiques publiques ?

- Quelles missions pour les services de l'État, en particulier l'échelon régional ? Quelle place pour les établissements publics qui sont absents de la réforme ?

- Comment vont s'organiser la mobilité et les carrières des agents dans le va-et-vient des missions et l'évolution des organisations ?

La mise en place de cette réforme, en particulier les décisions des futurs conseils régionaux et l'organisation de l'Etat mise en place, nécessiteront une grande vigilance syndicale. A suivre donc.

Une réforme conçue pour être permanente

S'éloignant de plus en plus du modèle centralisé antérieur, la réforme territoriale intègre des dispositions d'ajustement permanent du fonctionnement administratif. Il faut se rendre à l'évidence, l'instabilité des organisations devient la règle !

Les collectivités se répartissent les compétences partagées par un mécanisme de conventions, une instance ad hoc, la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) présidée par le conseil régional, permettant concertation et coordination.

Ce système de conventions avec une collectivité s'étend à l'État (par exemple pour mettre en place avec lui les maisons de services au public), aux établissements publics (envisagé par exemple entre l'implantation régionale de l'agence française de la biodiversité et l'agence régionale de la biodiversité) et d'autres acteurs en fonction des besoins.

Le Conseil régional a la possibilité de proposer à l'État d'adapter le fonctionnement administratif pour lui, pour les régions voisines ou pour toutes les régions.

L'État tient un véritable guichet des missions de l'État destiné aux collectivités. Les collectivités volontaires les prennent en charge pour le compte de l'État pour une durée de trois ans.

Le préfet de région peut proposer au gouvernement de modifier l'organisation et le fonctionnement de ses services déconcentrés.

Evidemment ces initiatives seront suivies de près à l'échelon national pour en tirer des enseignements et éventuellement généraliser ce qui a marché. Pour les agents et l'organisation des services de l'État et établissements publics, les conséquences seront importantes.

Par ailleurs, d'une région à l'autre, l'organisation peut sensiblement être différente ce qui pose la question de l'égalité de traitement des citoyens.

Branche Espaces protégés : La brucellose, le bouquetin et le vilain Préfet ou la véritable fable du Bargy

Michel BOUCHE

Un peu d'histoire

En 2011, deux cas de brucellose sont découverts sur deux habitants du Grand-Bornand en Haute-Savoie.

La contamination humaine se fait généralement par le biais d'animaux domestiques, or c'est en 1999 que les derniers cas ont été diagnostiqués sur le bétail de Haute-Savoie.

Un dépistage systématique permet alors d'identifier en avril 2012 une vache porteuse de la maladie. Le troupeau infecté est abattu.

Pour connaître l'origine de cette contamination bovine, la recherche s'élargit à la faune sauvage dès septembre 2012 et bientôt on retrouve des bouquetins et des chamois séropositifs. La bactérie responsable est mise en évidence chez le bouquetin.

Il semble que cette espèce soit responsable de cette contamination domestique et humaine, ayant servi de réservoir à la bactérie pendant plus de dix ans, puisque à chaque fois on retrouve le même type « *Brucella melitensis* biovar 3 ».

Toutefois on ne s'explique toujours pas comment l'unique bovin porteur a pu être contaminé, puisqu'il a toujours été élevé loin des habitats potentiels du bouquetin.

En pleine région de production du reblochon, les éleveurs s'inquiètent. Ils font pression sur l'administration, invoquant des risques pour la santé publique et pour l'économie de la région.

Une décision déjà précipitée et partisane

Le préfet de Haute-Savoie prendra la décision de faire abattre en deux temps et sans discernement trois-cent-six bouquetins, contre l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) qui préconisait l'abattage des seuls animaux séropositifs et contre les recommandations de l'agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) demandant un temps d'expertise scientifique pour comprendre et établir des mesures sanitaires de prévention.

Seuls seront épargnés les animaux de moins de cinq ans

qui ne présentent pas d'anticorps brucelliques, le risque de contamination étant plus faible chez les jeunes.

Aucun suivi scientifique ni aucun prélèvement ne sera effectué au cours de cette opération.

Des résultats paradoxaux

Les suivis effectués en 2014 ont montré, depuis, que le taux de contamination des animaux de moins de cinq ans est passé de moins de 10-15 % à plus de 40 %. Après avoir éliminé les vieux animaux, l'abattage massif a permis aux jeunes d'accéder à la reproduction, principale cause de dissémination de la maladie. L'effet produit est donc complètement paradoxal et le risque de dispersion des animaux chassés et l'arrivée d'animaux des massifs voisins augmentent le risque de dissémination de la maladie.

De plus, l'abattage massif des bouquetins est une mesure totalement disproportionnée en matière de risque sanitaire : il y a autant de raisons d'abattre les bouquetins du Bargy (pour lutter contre la brucellose) que d'abattre les chats (pour lutter contre la toxoplasmose), les perroquets (pour lutter contre la psitacose), les renards (pour lutter contre l'échinococcose) ou que de déverser des tonnes de chlore dans les étangs (pour lutter contre certains parasites).

Un préfet entêté qui a la science infuse

Cet automne 2015, comme le problème n'est pas résolu et toujours sous la pression de la profession agricole, le préfet de Haute-Savoie prend un arrêté pour l'éradication totale des bouquetins du Bargy.

Pourtant, suite à une saisine de l'ANSES, quatorze experts européens indépendants ont travaillé sur le sujet entre octobre 2014 et juillet 2015. Ils sont unanimes pour affirmer que les bouquetins du Bargy ne représentent pas un danger significatif pour le cheptel domestique (niveau « quasi-nul » à « minime », bovins et bouquetins ont peu de chance de se rencontrer et d'avoir des contacts vénériens et la bactérie résiste mal en milieu de montagne) et que le risque actuel pour l'homme est « quasi-nul » (seuls un contact rapproché et la consommation de lait cru sont une source de contamination pour l'homme). Selon eux, ce risque « est très inférieur au risque lié à la brucellose importée qui représente plus de 80 % des cas de brucellose humaine en France chaque année ».

Une prophylaxie anti-brucellique est toujours en place en France. Pour cette raison, la France ne risque pas de

VIE DES BRANCHES

perdre son statut de pays « indemne de brucellose » et donc de connaître une limitation de ses échanges commerciaux.

Le rapport de l'ANSES ajoute qu'il est impossible de prévoir ce qui se passera en cas d'abattage massif, rapide et non différencié. En effet, loin de réduire la maladie, cette intervention peut augmenter les risques de diffusion de l'infection, notamment par l'éparpillement des animaux, dans ce cas vers le massif des Aravis. Cet éparpillement a été noté partout dans le monde où ce type de mesure drastique a été testé sur la faune sauvage. Le remède risque d'être pire que le mal.

Les experts affirment enfin que le problème ne saurait être traité en une année, mais qu'il faut au contraire envisager une gestion sur plusieurs années avec des mesures combinées.

Pour obtenir une réduction à moyen et long terme du foyer de brucellose, le scénario proposé par les scientifiques consiste à associer une élimination progressive des animaux séropositifs, en quelques années, et une vaccination préventive des animaux sains.

Dans le cas de la rage, après des décennies de tentatives d'éradication du renard, c'est cette solution qui a permis de venir à bout de la maladie.

Le SNE se positionne

Il est grand temps de comprendre que l'on ne gère pas une population sauvage comme un troupeau domestique. Le SNE a adressé à Ségolène Royal une lettre de protestation et de soutien à L'ANSES et au CNPN, dénonçant les méthodes d'apprenti sorcier du préfet de Haute-Savoie.

Les associations ont déposé un recours suspensif.

A suivre.

La brucellose est une maladie infectieuse, appelée encore fièvre de Malte, qui, chez l'homme, provoque un syndrome grippal (fièvre et douleurs articulaires), parfois une inflammation des testicules ou des articulations. Elle est difficile à soigner et peut parfois devenir invalidante.

Mais la maladie est surtout connue chez les ruminants domestiques chez lesquels elle provoque essentiellement des avortements. Maladie réglementée au plan national, elle a fait l'objet de nombreuses campagnes de prévention et d'éradication.

Chez le chamois, la maladie évolue rapidement vers la mort de l'animal.

Le bouquetin semble beaucoup plus résistant : chez cette espèce il est possible d'observer des arthrites et des orchites. La contamination au sein de l'espèce passe essentiellement par les accouplements et les mises bas.

--||:



Branche Eau et milieux aquatiques : Actualités nationales

Patrick SAINT-LEGER

Prévoyance

L'intersyndicale s'est remobilisée début septembre. Décision a été prise de mener une action via les réseaux sociaux (Twitter) vers la cible Ségolène Royal jusqu'au comité technique ministériel (CTM) du 1er octobre et les annonces attendues de la ministre.

La Ministre informe en séance du maintien du régime de prévoyance en place dans les agences de l'eau par un décret en Conseil d'Etat.

Nous sommes maintenant en attente du projet de décret, avant son examen en CTM et transmission au Conseil d'Etat.

Prise en charge des frais de transports en commun

Après l'annonce d'un changement dans la prise en charge des frais de transport à cette rentrée, il a été vérifié que l'application des textes était a priori conforme aux décrets et à la circulaire d'application qui fait référence aux tarifs de la Société des Transports d'Ile de France (basés sur une moyenne). En effet, cette dernière a pris la décision d'un tarif unique sur l'Ile de France entraînant une baisse de moyenne avec l'application d'un plafond : 64,17 euros. Ce nouveau plafond pouvait poser problème à quelques agents pour une prise en charge correcte de leur abonnement de transport.

La bonne nouvelle est venue quelques jours plus tard avec la publication, le 2 octobre 2015, d'un nouveau décret modifiant celui du 21 juin 2010, qui permet l'application d'un coefficient de revalorisation de 1,25 de ce plafond. Le montant du nouveau plafond de remboursement sera donc de 80,21 €, à compter du 7 octobre 2015.

Une valse à trois temps...

Après l'installation de Laurent ROY au poste de directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en juin, c'est maintenant Elisabeth DUPONT KERLAN qui laisse son poste de directrice générale de l'ONEMA à Paul MICHELET, membre de l'équipe de préfiguration de l'Agence française de la biodiversité (AFB) et identifié dans le futur organigramme de la direction de cette agence. Il quitte son poste de directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et est remplacé par Marc HOELTZEL, actuel DREAL Alsace et ancien de Rhin-Meuse.

Du côté des sections

ONEMA

Ambiance très morose, toujours à cause des mêmes sujets : assistants techniques de l'environnement (ATE) – techniciens de l'environnement (TE), AFB avec une mobilisation intersyndicale continue face à une direction incompétente (?), dépassée (?), déjà occupée à se recycler au sein des postes de la future AFB (?).

À tel point que les organisations syndicales ne siègent plus en comité technique.

Artois-Picardie

Après une récente réorganisation des services, moment où chacun est « occupé » à retrouver sa place, une dynamique « Qualité de vie au travail » (en lien avec les risques psychosociaux) est en cours.

Seine-Normandie

Des groupes de travail fleurissent à l'initiative d'une nouvelle DRH... Ceci est aussi vrai dans les autres agences : n'est-ce pas là une façon déguisée d'entamer des discussions établissement par établissement en lieu et place d'un travail collectif à l'échelle des six agences ?

A propos des risques psychosociaux (RPS), un diagnostic a été fait et un plan d'actions sera présenté au comité de direction puis aux personnels. Des foyers de tension fleurissent un peu partout, malgré la démarche globale autour des RPS, du fait de problèmes d'encadrement de proximité.

Loire-Bretagne

Un projet d'établissement est annoncé par le directeur général avec une mise en œuvre à marche forcée sur les délégations Ouest.

Cartographie des missions : acte-t-on de faire des missions en mode dégradé (RPS) ? Le directeur général a affirmé que si des missions ne pouvaient plus être réalisées, il prendrait les décisions nécessaires... Attendons de voir.

Apprentissage : warning ! L'apprentissage devient la variable d'ajustement des emplois à temps plein, cela semble vrai dans plusieurs agences.

Adour-Garonne

Une mobilisation actuelle sur les RPS avec un burn-out fin décembre 2014 et un département en risque de rupture côté agents et côté manager...

Rhône Méditerranée Corse

La section reprend son souffle après l'arrivée du nouveau directeur général. Elle travaille sur les liens entre les instances, comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et commission consultative paritaire (CCP).

Branche Service de l'Etat : La réforme territoriale en Alsace- Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL)

Laurent MARCHAL et Bruno DESJARDINS

La réforme territoriale dans les DREAL

La loi de novembre 2014 relative à la délimitation des régions et la démarche de revue des missions de l'État (suite des RGPP, REATE et autre MAP) sont à l'origine des bouleversements qui vont impacter directement les Directions Régionales et dans une moindre mesure les Directions Départementales.

Le calendrier, imposé par le Premier Ministre et ses préfets préfigurateurs pour la réorganisation des services actuels, va permettre, selon le Gouvernement, d'afficher des services fonctionnels au 1er janvier 2016 et de positionner le nouvel État régional face aux exécutifs des nouvelles Régions, et ceci malgré l'absence de visibilité sur les emplacements des futurs sièges des conseils régionaux par rapport à la localisation des préfectures de Région.

La région ACAL, futur regroupement de l'Alsace, de Champagne-Ardenne et de la Lorraine, est un mastodonte de 57 000 km². Environ deux heures de trajet (route ou train) sont nécessaires pour relier les capitales les plus proches, et plus de trois heures pour relier Chalons en Champagne et Strasbourg, les deux capitales les plus éloignées. Le SNE est présent dans deux des trois DREAL concernées, en Alsace et en Lorraine.

Une réforme autoritaire dans un calendrier « intenable »

Depuis la lettre du Premier Ministre du 18 février 2015, un diagnostic, des notes d'enjeux et des esquisses d'organisation territoriale ont été réalisés dans les premières semaines. Après un travail en « chambre » des équipes de direction et d'encadrement – sans concertation avec les représentants du personnel – un dialogue social de façade a été mis en place au mois de juin, quelques jours avant la remontée, le 30 juin 2015, du macro-organigramme au Premier Ministre.

Les désaccords entre la préfiguratrice de la future DREAL et les représentants du personnel, rassemblés en intersyndicale, se sont confirmés et exacerbés lors des différentes réunions et comités techniques (CT) :

– échec du « CT conjoint » (les trois CT réunis) du 19 juin instance réunie à la demandé par les représentants du

personnel sur la base d'un premier document d'étape d'organisation à la mi-juin ;

– boycott le 23 juin des CT dans les trois DREAL avec la présence de nombreux agents devant les salles de réunion des CT ;

– rencontre le 24 juin du CT conjoint avec le préfet préfigurateur qui entérine le rééquilibrage du macro-organigramme ;

– rencontre le 29 juin avec le préfet préfigurateur (sous format visio-conférence) qui examine le nouveau projet avec deux directions par site, valide l'ajout des effectifs par mission et site ainsi que l'arrêt de la réflexion sur les micro-organigrammes dans l'attente de l'avis du Premier Ministre sur le macro-organigrammes.

Le même jour l'intersyndicale remet au préfigurateur une lettre pour le Premier Ministre, demandant notamment un report des délais de pré-positionnement des agents et un fonctionnement en sites « miroirs » au 1er janvier 2016.

Un climat social détérioré et inquiétant

Depuis le retour de l'avis de la mission de coordination nationale pour la réforme de l'Etat (MICORE) à la mi-septembre, non communiqué aux représentants du personnel, le travail sur les micro-organigrammes - cibles pour 2019 a repris sous le pilotage d'une équipe-projet composée des futurs chefs de service. Il faut signaler que la démarche en ACAL n'a repris qu'à mi-septembre (décision du préfet du 29 juin) et qu'elle est en décalage avec les travaux plus avancés des autres DREAL fusionnantes.

Le climat social est aujourd'hui très tendu dans les trois services avec la rupture des équilibres à l'œuvre dans l'élaboration des organigrammes et le manque de transparence, de concertation et de dialogue social dans cette phase cruciale. Les représentants du personnel des DREAL actuelles sont inquiets pour l'avenir des services et des agents, compte-tenu de la précipitation des responsables – préfet préfigurateur et directrice préfiguratrice – pour boucler, en six semaines quoiqu'il arrive, les micro-organigrammes et l'étude d'impact afin de respecter les échéances fixées par le gouvernement.

Nos dernières revendications, à l'occasion d'un CT houleux le 7 octobre transformé en AG avec des agents et des représentants du personnel, sont :

- de pouvoir disposer du macro-organigramme avec les effectifs par service métier et leur projection par site, ainsi que du rapport de la MICORE,

- que soit confirmé le maintien des effectifs actuels

VIE DES BRANCHES

présents par domaine métier sur chaque site au-delà de 2019,

- que l'engagement d'absence de mobilité géographique forcée soit respecté et que les mobilités fonctionnelles restent l'exception,
- que soit mise en place une concertation avec les représentants du personnel pour l'élaboration de l'étude d'impact.

Un échec programmé et une fuite en avant

On constate finalement une réforme mal ficelée, improvisée qui, sous prétexte d'une refonte territoriale dite nécessaire pour l'avenir des régions françaises au sein de l'Europe, devient, faute de vision, d'ambition et de temps, une machine infernale à réduire drastiquement les effectifs, à sacrifier les services, les agents et la qualité

du service public. Toute cette précipitation et ce gâchis humain et professionnel pour être prêts demain à réaliser des missions qui vont varier dans le temps et selon un fonctionnement qui sera loin d'être opérationnel au 1er janvier 2016.



Branche Milieux et Faune Sauvage (M&FS)

Jean-Marc MARSOLLIER

Le conseil de Branche

Ce dernier conseil de branche s'est tenu à Hendaye en septembre 2015. C'est l'occasion de réunir toutes les sections, de faire le point sur leur fonctionnement, leurs actions, la syndicalisation et de débattre de tous les sujets qui concernent les personnels de l'ONCFS. Enfin de faire de l'information aux secrétaires de sections sur l'activité du SNE au ministère et en interbranches.

Jean-Marc Marsollier actuel secrétaire de la branche, a fait une synthèse de l'ensemble des actions et du fonctionnement 2015. Il rappelle que depuis le dernier congrès du SNE-FSU, il a pris des fonctions de secrétaire général adjoint et demande aux militants de la branche MFS de préparer son remplacement à la tête de la branche. Après débat, le nouveau bureau de branche est constitué. Chacun des membres ayant pris des dossiers et des missions sans qu'un nouveau secrétaire de branche n'ait été trouvé. L'annuaire des militants sera mis à jour et disponible sur le site internet du SNE. Martine Wanner qui vient de prendre sa retraite, cède son poste de trésorière de la branche M&FS à Eric Vial.

Le nouveau bureau de branche est constitué de :

**Secrétaire général adjoint du SNE
en charge de la branche MFS
Jean Marc MARSOLLIER**

**4 secrétaires adjoints M&FS
Pascal WANHEM, Philippe BIBES,
Virginie CROQUET, Pierre ORIOL**

**Trésorier
Eric VIAL**

**Membres
Isabelle HEBA, Xavier LE MENACH,
Dominique MELLETON, David BERARD**

L'Agence Française de la Biodiversité et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

La création de l'AFB est bien sûr une, des grandes préoccupations des personnels de l'ONCFS. L'annonce du MEDDE de ne pas inclure l'ONCFS dans l'AFB a laissé un grand vide pour une majorité d'entre nous. Le SNE-FSU s'était exprimé sur le sujet dans des communiqués. L'annonce récente du ministère de reporter à janvier 2017 la création de l'AFB, retarde d'autant la sortie du futur quasi statut pour les personnels contractuels. La consultation des organisations syndicales pour le quasi-statut AFB est terminée, les textes sont désormais travaillés par le ministère pour une présentation au guichet unique. L'intégration de l'ONCFS dans l'AFB est désormais dans la bouche de tous les décideurs, mais pas comme nous ne l'aurions souhaité. Ça se fera par « la petite porte » ! Dans quelles conditions, rien n'est encore fixé beaucoup de flou.

Organisation territoriale de l'ONCFS : Le découpage des nouvelles DIR devrait correspondre aux contours des nouvelles régions administratives. Le nombre de Délégations inter régionale ne change pas, toujours au nombre de 10. Les personnels impactés potentiellement dans les Cellules Techniques ou les Unités n'ont été pas consultés pour le moment.

L'instruction sur l'organisation des missions de police est en cours d'adaptation par rapport aux nouvelles prérogatives des inspecteurs de l'environnement et au changement d'armes.

Le dialogue social consiste de plus en plus à des déclarations du directeur général, des communications faite en CT des votes souvent non suivis

Rapports sur l'état de l'environnement : du mieux sur le chemin du pire

Jacques THORETTE

En décembre 2014 paraissait le rapport « L'environnement en France, Edition 2014 », (dit aussi REE, Rapport sur l'état de l'environnement), rédigé sous la houlette du Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable (CGDD/SOeS), basé à Orléans, dans les locaux de l'ex-IFEN (institut français de l'environnement). Il était suivi au mois de mars 2015 par le rapport européen SOER (The State of the Environment Report), tous deux exercice obligatoire réalisé tous les quatre ans, comme l'exige la convention d'Aarhus. Une lecture toujours intéressante pour mettre en perspective l'action syndicale, particulièrement celle du SNE.



L'environnement en France 2014

Réduit à un format minimaliste lors de sa version précédente sous l'ère sarkoziste, le REE a repris quelques couleurs, mais il a fallu que le personnel du SOES monte au créneau pour que la ministre se décide enfin à l'inclure dans un « plan comm. ». C'est un document dense en informations,

qui innove par rapport aux versions précédentes... On y retrouve l'évaluation par milieux et il est complété par six grandes questions ou pré-occupations majeures de la population. Il se focalise sur les conséquences environnementales des évolutions des comportements, des modes de vie et de production, allant dans le sens d'une plus grande responsabilisation des citoyens. Concernant les milieux, le REE dresse un constat plutôt mitigé des évolutions. Ça ne s'arrange pas vraiment ! Seule consolation : s'il n'y avait pas eu les politiques environnementales, ce serait encore bien pire ! Pas d'amélioration concernant la pollution par les nitrates. La pollution par les pesticides se poursuit malgré les millions dépensés. Leur usage en agriculture intensive ne cesse de croître. Le lindane stocké dans les sols dégrade la qualité de l'air. L'eau reste consommable au robinet mais au prix de forages de plus en plus profonds. Concernant la biodiversité, les politiques de protection pour certaines espèces sont couronnées de succès – le castor se porte mieux – mais seulement 22 % des habitats d'intérêt communautaire sont dans un état favorable et 54 % des

espèces d'intérêt communautaire sont menacées.

Le rapport européen 2015



Tous les pays européens sont tenus de réaliser un REE. Vous les trouverez en suivant les adresses internet listées par l'agence européenne pour l'environnement (AEE) qui est basée à Copenhague. Cette agence réalise aussi un rapport qui couvre toute l'Europe au-delà des vingt-sept pays de l'UE. La

dernière version (synthèse de deux cent pages en français) dresse un constat plutôt sombre de l'état global de l'environnement du continent. Un retour sur quarante ans de politique environnementale européenne montre pourtant que celle-ci, lorsqu'elle est volontariste, freine les dégradations de la biodiversité, de la qualité de l'eau et de l'air. Mais les objectifs des politiques européennes sur les milieux ne seront pas atteints en 2050 : la dégradation des sols et de leurs fonctions, le changement climatique restent des menaces prégnantes. Les moyens mis en œuvre, notamment financiers, restent très insuffisants et ces dégradations menacent nos sociétés et leurs systèmes de production. Ce serait pire sans ces politiques (ça c'est positif, non ?). La politique européenne doit s'orienter plus fermement vers la préservation du capital naturel, soutien du bien-être humain, évoluer vers une économie sobre en carbone et en ressources tout en favorisant le développement social. Il faut aussi faire face au changement climatique et aux risques sanitaires liés à la pollution. Les politiques européennes devraient, selon ce rapport, être plus systémiques, pour éviter les effets rebonds.

Les deux rapports convergent sur un point essentiel : la connaissance de l'environnement a beaucoup progressé. Alors maintenant que fait-on ? On continue les politiques de renoncement (écotaxe, nucléaire, etc.) pour ne pas gêner la « croissance » ? On garantit l'impunité pour les pollueurs ? On se fait des p'tites caravanes du climat entre nous ? Ou on agit pour de vrai et on rend cohérentes nos politiques sectorielles ?

Et tant que l'espoir demeure au niveau de l'espérance, il n'y a pas lieu de désespérer. (Pierre Dac).

Rapport l'environnement en France 2014 :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-L-environnement-en-France-.html>

Rapport l'environnement en Europe :
<http://www.eea.europa.eu/soer-2015/synthesis/l'environnement-en-europe-etat-et>

Congrès de la FSU : réfléchir à nouveau à l'évolution de notre syndicalisme

Bruno DESJARDINS

La FSU tiendra congrès national au Mans, du 1er au 5 février 2016. Les congrès sont des moments importants de la vie d'un syndicat : c'est à cette occasion que sont débattus et adoptés les textes qui définissent les objectifs, les stratégies et les moyens du syndicat.

La période est difficile : crises économique, écologique et sociale, remise en cause du droit du travail et de la représentation syndicale... il n'en est que plus indispensable que le SNE prenne toute sa part dans la préparation de ce congrès. Au-delà de la présence physique au congrès, assurée par une délégation dûment mandatée, deux façons de participer nous sont proposées : la participation aux congrès départementaux pour discuter et amender les résolutions et le vote de motions alternatives.

Les congrès départementaux

Dans tous les départements, les sections départementales (SD) de la FSU organisent des congrès locaux durant les mois de décembre 2015 et janvier 2016. Ces congrès sont ouverts à tous les adhérents. Ils organisent des débats sur les principaux thèmes syndicaux et peuvent proposer des amendements au projet de résolution. De plus, en y participant, vous pourrez faire la connaissance des adhérents FSU des différents syndicats de votre département. Adhérents du SNE, sections locales, c'est important ! Renseignez-vous auprès de la FSU de votre département (voir les sites internet sur fsu.fr) pour connaître les dates de votre congrès départemental et pour vous y inscrire !

Le vote sur les motions alternatives

Avant chaque congrès national, le rapport d'activité présente les actions réalisées et le bilan qui en est fait. Ce dernier peut susciter des interprétations différentes, notamment selon les différentes tendances au sein de la FSU. Il est proposé à tous les adhérents de la FSU de se prononcer sur le texte à retenir par un vote individuel. Ne ratez pas le numéro spécial de « Pour » la revue de la FSU présentant les différents textes !

Les textes des résolutions

Les résolutions qui sont préparées pour le congrès 2016

de la FSU couvrent quatre thèmes : le secteur de l'enseignement, la fonction publique, les alternatives sociales et l'évolution du syndicat. Les trois derniers thèmes nous intéressent particulièrement. Le bureau national du SNE relira soigneusement ces textes et vous proposera des amendements ou compléments à soumettre en congrès.

Thème 2 : La fonction publique, une idée moderne. Le texte commence par un balayage des différentes réformes qui bouleversent la fonction publique et les services publics.

Baisse des moyens, des effectifs, réforme territoriale, déconcentration qui aboutissent à un état social minimal, à des lois adaptables par région, à un développement probable des inégalités territoriales avec l'impossibilité de faire jouer les solidarités entre les territoires.

Les valeurs défendues par la FSU : les biens collectifs, les biens communs, l'État garant de l'égalité d'accès aux services publics. La FSU promeut un modèle de société solidaire. Les usagers des services publics doivent être représentés localement et avoir leur mot à dire ce qui illustre l'importance de la gouvernance démocratique dans toutes les instances (exemple du conseil économique social et environnemental régional). En ce qui concerne les personnels, le statut de la fonction publique est une garantie pour les citoyens du respect des valeurs d'égalité, de laïcité. Le management libéral doit être combattu en prenant appui sur la défense du statut. Le management libéral c'est l'intensification du travail, l'individualisation et la mise en concurrence des agents aboutissant à une perte de sens et du collectif de travail. Des paragraphes sont également prévus sur la valorisation des personnels, la défense des retraites, la lutte contre les mobilités forcées, pour l'action sociale, la laïcité, l'égalité professionnelle.

Le thème 3 abordera les sujets de société. Une grosse partie traite de la crise climatique et écologique et des réponses à apporter : un autre mode de développement, une autre croissance, un plan pour la recherche, un droit d'accès aux ressources, une réorientation de l'industrie et de l'agriculture, du logement, des transports, de l'aménagement du territoire. La nécessité d'une fiscalité écologique sera développée ainsi que la justice climatique. Une partie décrira les alternatives politiques à l'austérité libérale : les investissements, l'Europe, une taxation de la finance, la fiscalité, les retraites, la santé, la diminution du temps de travail. Le thème 3 abordera également les droits des peuples et les libertés

publiques : promotion de la diversité, droit des enfants, lutte contre les discriminations, accès de tous à l'information, citoyenneté, justice des mineurs, questions internationales... Un zoom est prévu sur la laïcité, les droits des femmes et l'extrême droite.

Thème 4 : l'évolution du syndicalisme. Les éléments de contexte sont posés avec la modification du monde du travail qui devient atomisé, la perte d'influence des syndicats, le désenchantement. Il y a nécessité désormais de consulter systématiquement les agents pour les grandes évolutions. Nécessité également de développer l'unité syndicale. La grève est de moins en moins acceptée par les agents. Un zoom est fait sur les élections de 2014 : échec dans la territoriale et nécessité d'y

rassembler les syndicats, de renforcer la FSU. Le constat est posé de l'avancée très lente du rapprochement avec la CGT et Solidaires : il est proposé de persister dans cet effort de rapprochement en intensifiant les rencontres et travaux en commun. Sur l'organisation de la FSU, constat est fait de la nécessité de s'adapter à la réforme territoriale, avec un renforcement des conseils fédéraux régionaux (CFR) notamment. La question du maintien du principe majoritaire à 70 % se pose dans certains cas. La participation dans les instances doit être renforcée. Par ailleurs la communication de la FSU doit être améliorée et la fédération doit être plus présente sur les réseaux sociaux. Il faut affirmer la vocation généraliste fonction publique de la FSU, au-delà de l'éducation.



Le bel avenir de l'État-providence

de LAURENT (Éloi),

éd. Les Liens Qui Libèrent, 2014, 155 p.

Jean-Luc GIRARD

Un ouvrage qui défend l'État-providence pour mieux aborder les crises écologiques ne peut que nous intéresser ! Le propos est très convaincant et apporte une vue d'ensemble passionnante des enjeux de notre modèle social. Et en plus son auteur n'est pas un gauchiste rêveur ou extrémiste mais... un économiste.

La première partie de l'ouvrage explique le « génie de l'État-providence » qui a permis un progrès humain sans précédent en opérant les redistributions et les régulations nécessaires à un équilibre économique et social au bénéfice des individus et de la collectivité. Et pourtant, l'État-providence se trouve aujourd'hui contesté avec virulence par le néolibéralisme et, plus insidieusement, par la « sociale-xénophobie » (les étrangers menaceraient notre modèle).

Pourtant l'État-providence n'a jamais provoqué de crise ! Au contraire il a contribué à les atténuer et à les dépasser. C'est bien les erreurs de « l'État régulateur » (notamment défaut de contrôle de la finance) et de « l'état macroéconomique » (chômage, gestion de la crise) qui sont responsables de notre situation. Et pas du tout l'État-providence qui rapporte plus qu'il ne coûte !

Bien plus que les revenus, les biens et la consommation, c'est l'éducation, la santé, la formation qui conditionnent le bien-être de la population. Et cela contribue à soutenir le marché, à favoriser la prise de risque entrepreneuriale. L'environnement n'est pas absent de ce constat. Des études commencent à mettre en évidence que les facteurs environnementaux entrent en jeu dans les inégalités sociales (par exemple une durée de vie inférieure pour ceux qui ont vécu dans des quartiers défavorisés ou dans des secteurs soumis à des pollutions).

Et, logiquement, le propos conduit à faire de l'État-providence un atout pour affronter les questions écologiques. Éloi Laurent défend le concept d'État social-écologique qui doit prendre le relais de l'État-providence.

Puisque nous savons maintenant que le social est étroitement lié à l'environnement (l'anthropocène fait que les risques sont à la fois humains et environnementaux), l'État-providence doit intégrer la dimension écologique. Pour l'auteur il s'agit en matière d'écologie de passer de « l'incertitude », coûteuse à

terme et porteuse d'inégalités entre les citoyens, à la prévision par « l'évaluation du risque » qui permet d'identifier les mesures à prendre de manière collective : mutualisation des coûts économiques des effets environnementaux, solidarité publique afin d'assurer la soutenabilité sociale et environnementale.

Cela suppose, entre autre, une révolution fiscale centrée sur les impacts socio-économiques et intégrant les coûts externes afin de dégager les moyens nécessaires tout en assurant la régulation de l'économie.

L'auteur propose des réformes du système français pour atteindre cet objectif. Si un État central reste important dans la conduite du dispositif, une approche par territoires sociaux-écologiques est considérée comme nécessaire. Les villes dans leur espace périphérique sont présentées comme un échelon essentiel. En effet, la concentration de la population y rend fondamental l'enjeu de la gestion et de la régulation des externalités négatives et des inégalités environnementales. C'est l'articulation entre la politique nationale et les politiques territoriales qui permettra de prendre en charge les problèmes, en particulier dans le temps long par l'intégration des préoccupations de soutenabilité et de résilience.

Invité de l'émission « La grande table » le 27 mai 2014 sur France Culture, interrogé sur les causes qui conduisent les gouvernants à des choix irrationnels, Éloi Laurent explique que « On n'a pas retenu les leçons de notre propre histoire (...) si seulement l'histoire était simplement un processus rationnel où on reconnaissait absolument qui est responsable de quoi et qu'on avançait paisiblement ; mais ce n'est pas ça l'histoire, l'histoire c'est toujours une idéologie qui se surajoute à des événements, et là, en l'occurrence, l'idéologie qu'on développe est que l'État-providence est responsable non seulement de la crise européenne mais du déclin européen. Il suffit de regarder le monde aujourd'hui pour comprendre que ce qu'on admire dans le monde en Europe, c'est l'État-providence. »

L'actualité m'incite à vous faire partager un court passage du livre démentant les effets économiques négatifs de l'immigration. « Toutes les études disponibles en France et ailleurs disent précisément le contraire : les immigrés et les étrangers contribuent d'avantage qu'ils ne coûtent aux régimes de protection sociale. La diversité n'empêche pas la solidarité, elle la conforte. »



Joyeux Bordel, Tactiques, principes et théories pour faire la révolution

de **BOYD (A.), MITCHELL (Dave Oswald)**,
Editions Les liens qui libèrent, 2015, 245 p.

Jean-Pierre MASSON

Ce livre a un gros défaut : son titre aguicheur ! "Activisme créatif" est une expression qui refléterait bien mieux son contenu.

Deux-cent-quarante pages de boîte à outils militante, avec un inventaire d'expériences et de réflexions rebelles qui s'étalent sur plusieurs décennies : de la dénonciation de la ségrégation raciale par les noirs américains dans les années soixante à la ZAD de Notre Dame des Landes en passant par Occupy Wall street, sans oublier... les différentes façons de faire la grève !

De nombreuses pistes sont proposées pour les militants créatifs qui pensent que, dans notre société-spectacle, on ne peut plus se contenter d'actions conventionnelles comme la grève unitaire sans lendemain ou la manifestation de masse – même si elles gardent leur utilité dans certains cas – pour faire avancer les idées et aboutir les revendications.

Notez que ces pistes sont ouvertes : ce qui a été mis en pratique à l'autre bout du monde dans un contexte particulier peut servir d'exemple, mais pas forcément de modèle. C'est là toute la richesse de ce livre qui cite de nombreuses références.

Echantillon des bonnes idées développées :

- tactiques : la flash mob, le canular, l'action décentralisée, le théâtre invisible...
- principes : faites bouger l'éventail des alliés (ultra-important !), jouez la pièce pour le public qui n'est pas là, montrez et restez sur le message, renversez les rôles (qui est légitime, qui ne l'est pas ?), mettez l'adversaire devant un "choix cornélien" (c'est savoureux !), ne dites pas mais montrez !, nous sommes tous des leaders, mâchez le travail des médias ...
- théories : la justice environnementale, le spectacle éthique, les lieux d'intervention, la cohérence de l'action ...
- quelques études de cas (trop peu nombreuses) avec analyse de ce qui a et n'a pas marché : la pyramide des chaussures (Handicap International), la ZAD de Notre Dame des Landes, la grève étudiante québécoise, les villages Alternatiba ...

Et toujours, toujours, sans exception : maintenir une discipline non-violente. Non seulement par éthique, mais aussi par efficacité ; les médias sont toujours à l'affût de dérapages violents pour les dénoncer en occultant tout le reste. Et l'action y perd sa crédibilité et sa justification.

Si la plupart des exemples et références sont puisés dans des expériences associatives et citoyennes (et non pas syndicales) dans le monde anglo-saxon, pour autant je recommande chaudement sa lecture comme source d'inspiration pour un militantisme joyeux... qui se veut efficace.

Si on peut joindre l'agréable à l'utile, pourquoi se priver ? D'ailleurs le SNE, à son niveau, n'est pas en reste ; deux exemples récents :

- nos camarades de l'ADEME ont utilisé l'humour avec talent à l'occasion des récentes élections professionnelles ; leur créativité a été une source d'inspiration prolifique pour notre communauté syndicale.

- nos camarades de l'ONEMA viennent coup sur coup, dans la rue à Montpellier et en comité technique à Paris, de montrer leur dynamisme et de marquer des points dans les esprits en déstabilisant la direction de l'établissement.

Bien sûr les résultats ne sont pas immédiats, ce serait trop beau, mais nous, les syndicalistes, nous savons bien que pour gagner il ne faut rien lâcher.

Restons opiniâtres et, pour tenir la distance, redoublons de créativité et de fantaisie créatrice : ça donne de l'énergie !



Plaidoyer pour un contre-lobbying citoyen,

Préface de Jacques Testart,
de SOURICE (Benjamin),
éditions Charles Leopold Mayer, 2014, 243 p.

Jean-Pierre MASSON

Dans notre société ultra-dominée par les grosses entreprises, vraies pieuvres multinationales, les décideurs politiques sont soumis à un lobbying intense et redoutable d'efficacité.

Les risques technologiques sont devenus un sujet d'inquiétude citoyenne qui va crescendo. Et il y a de quoi! Santé publique, environnement, alimentation... : les scandales connus sont analysés sous l'angle de la connivence entre les acteurs politiques, les acteurs économiques et les experts scientifiques. Et les pratiques de "portes tournantes" et "pantouflage" aggravent la confusion des genres entre intérêt général et intérêts particuliers.

Tabac, Mediator, médicaments psychotropes, vaccins contre la grippe, perturbateurs endocriniens, amiante, pesticides, OGM, etc. etc. : voilà quelques exemples célèbres décrits pour illustrer les liaisons dangereuses et les conflits d'intérêts.

Les failles coupables des institutions internationales, européennes et françaises sont passées en revue.

Attention : la lecture des méthodes de lobbying moderne, qui conduisent à la "capture des décisions publiques", a de quoi faire voir rouge et dégainer les armes contre ces dégueul... !

Alors que faire, en tant que pauvre petit citoyen lambda, pour faire bouger les lignes sans tomber dans le piège de la violence ? L'auteur nous propose deux pistes, non exhaustives, dans la dernière partie du livre : donner des droits aux lanceurs d'alerte, changer en profondeur le système de décision politique pour améliorer la démocratie.

Il nous éclaire sur les "héros modernes" que sont les lanceurs d'alerte. Les scientifiques qui apportent une expertise contradictoire, les journalistes et autres professionnels qui révèlent des informations soigneusement enterrées par les médias officiels (qui appartiennent à des puissances financières !) et mettent leur vie ou leur carrière en danger en jetant du sable dans

les engrenages de la roue du profit.

Ils ont besoin d'un appui citoyen massif et les associations de soutien fleurissent, heureusement. On a l'impression que c'est un peu la lutte du pot de terre contre le pot de fer, pourtant il est de plus en plus courant d'arriver à déboulonner les mastodontes financiers, véritables colosses aux pieds d'argile !

L'auteur ne parle pas du rôle que pourraient avoir les syndicats, c'est bien dommage. Ils ont vocation à défendre les lanceurs d'alerte menacés par leur hiérarchie, mais ne le font pas toujours. C'est un sujet qui révèle des divergences profondes ! La FSU n'échappe pas à cette difficulté.

C'est tout le système de décision qu'il faut revoir pour réhabiliter la démocratie. Les choix politiques doivent se faire avec transparence et indépendance, c'est un enjeu de salut public.

Œuvrer pour une nouvelle démocratie, plus ouverte et participative, à laquelle les sciences et les technologies apportent les outils nécessaires à son épanouissement par c'est l'ultime alternative à laquelle nous invite l'auteur pour contrer la volonté de domination des intérêts financiers menaçant l'équilibre de nos sociétés.

Au centre de ces deux enjeux, défendre les lanceurs d'alerte et remettre le citoyen au cœur des choix de société, on retrouve la Fondation pour les Sciences Citoyennes.

N'hésitez pas à les rejoindre, tout citoyen – même sans la moindre compétence scientifique – peut y adhérer et agir.

<http://sciencescitoyennes.org/>

fsc@sciencescitoyennes.org



La rubrique « Notes de lecture » bénéficie d'un intérêt certain de la part de nos lectrices et lecteurs et paraît même devoir susciter vocations à contribution. Voici quelques consignes pour les volontaires.

Objet de la rubrique

C'est simple, il s'agit de partager l'intérêt d'une lecture avec les lecteurs de Synergie.

Qui ?

Toute contribution spontanée individuelle d'un adhérent est recevable.

Quoi ?

Le propos doit être en rapport avec les centres d'intérêt du syndicat pris au sens large : environnement, syndicalisme, société, service public... sous la forme d'un essai, d'un roman, d'une bande-dessinée... La rédaction est une réalisation personnelle de l'auteur, à l'exclusion de reprise de textes existants, sauf éventuelles citations identifiées en tant que telles. La rubrique est de taille limitée : ne faites pas trop long !

Comment ?

Il est prévu la parution de trois numéros de Synergie-Environnement par an. Toute proposition doit être adressée par messagerie à Jean-Luc Girard (jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr). Si les contributions sont nombreuses, leurs parutions seront échelonnées sur plusieurs numéros.

A vous de jouer !



INTERSYNDICALE PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT

Fonctionnaires et contractuels de l'ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP

Les agents de l'environnement entrent en piste !

Tout l'automne, l'intersyndicale de l'environnement a organisé des réunions (HMI) auprès de l'ensemble des personnels des établissements publics pour les informer de la situation actuelle et de l'état des négociations avec le MEDDE sur les dossiers catégoriels des fonctionnaires et des contractuels, le tout dans un contexte de projet de création de la future AFB, projet qui est une nouvelle fois reporté.

Cette mobilisation se construit et la mobilisation commence à émerger à l'issue de ces réunions et tous les personnels sont attendus pour un grand rendez-vous le 24 novembre

Le 24 novembre

JOURNEE MORTE

DANS TOUS LES SERVICES

Plus nombreux nous serons, mieux nous serons entendus

- **Un appel à la grève le 24 novembre.** La grève reste le plus sûr moyen de convaincre la ministre de votre détermination. Une participation massive est indispensable à la poursuite du mouvement !
- **Un rassemblement dans 5 grandes villes:** Paris, Lyon, Montpellier, Rennes et Bordeaux, autour d'événements, pour être bien visible ;
- **Ce premier grand rendez-vous de mobilisation sera suivi d'autres actions.**

AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ENVIRONNEMENT

Espèce menacée

L'Environnement ça se défend !

ACTIONS INTERSYNDICALES

PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT



AGENTS DU SERVICE PUBLIC
DE L'ENVIRONNEMENT
Espèce menacée
L'environnement ça se défend !

#AgentsEnvir

Agents Environnement

**Appel à la grève
le 24 novembre 2015**

En parallèle à la construction de ce grand rendez-vous, il faut créer un bruit de fond médiatique constant pour faire savoir votre mécontentement. Pour cela, il est proposé à chacun le panneau en pièce jointe à imprimer. Plusieurs possibilités d'utilisation, pour donner un maximum d'échos au mécontentement :

- l'afficher dans les véhicules (de service, perso, ...);
- se prendre en photo avec, dans des situations de travail (avec ou sans note humoristique) et partager votre photo avec ou sans commentaire :

Sur le blog

<http://agentsenvironnement.unblog.fr/>

Sur Facebook, à la page
Agents Environnement

Sur Twitter, avec le
#AgentsEnvir



Rennes



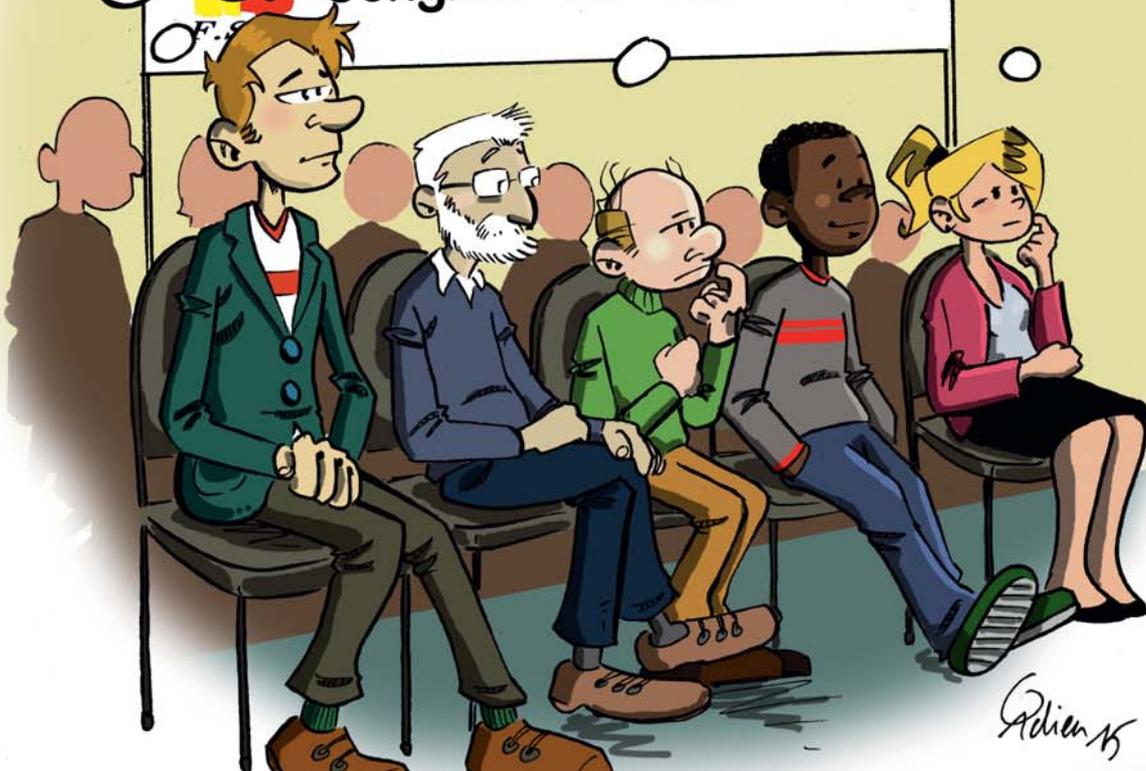
Bordeaux

**Ensemble faisons gonfler une énorme bulle médiatique
autour de nos revendications !**



UN AUTRE SYNDICALISME, UNE AUTRE SOCIÉTÉ,
UNE CROISSANCE INTELLIGENTE...

 Congrès du Mans 2016



Adrien 15